

RCS : DOUAI
Code greffe : 5952

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00566
Numéro SIREN : 823 330 923
Nom ou dénomination : AADT CORFU

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2023 sous le numéro de dépôt 3662

AADT CORFU

Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 000 euros
Siège social : ZA la Renaissance 15 rue Peter Bruegel 59490 SOMAIN
823 330 923 RCS DOUAI

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,
A dix heures.

Monsieur Ludovic CORFU,
demeurant 1 Chemin des Moines 80120 ARGOULES,

Propriétaire de la totalité des 150 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société AADT CORFU,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Ludovic CORFU, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

-
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'alinéa 2 de l'article L. 223-35 du Code de commerce,
 - Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
-

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2022 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes, décide de nommer :

- Monsieur Gabriel HEROLE domicilié 4 avenue de Verdun, 59300, VALENCIENNES, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Madame Raphaëlle DEMAY, domicilié 350 rue Arthur Brunet, 59220, DENAIN en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

SIXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Ludovic CORFU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a vertical stroke and a small loop at the bottom.